

**Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete  
N° 46– 22 octobre 2004**

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et amis. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.marchemondialesdesfemmes.org>.

-----1 – Les dates

2 – Assassinat de FannyAnn Eddy, militante de l'Association lesbienne et gaie de la Sierra Leone

3 Initiative européenne pour le Non à la constitution

4 – Au nom du droit des femmes – non à la Constitution

5 – Botiglione – petition

6 – Femmes étrangères contre la double violence : appel à souscription

7 - Les femmes africaines en route vers Beijing+10

8 – Appel des 200 (Copernic) : dire NON à la Constitution

9 – Colloque sur les Mariages forcés

10 – Appel de l'Assemblée des mouvements sociaux - Londres, octobre 2004

11 – Entre sexe et genre : où est le corps ? Colloque

12 – Manifestation Contre les violences faites aux femmes du samedi 27 novembre : l'appel

13 – Tract Violences (en maquettage)

14 – Les revendications sur les violences proposées par le groupe de travail des 6h

-----  
**1 – Dates :**

- manifestation le 7 novembre contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme (désolée, on a perdu le tract) ; prochaine réunion : bourse du travail le 27 octobre 19H ;

- prochaine réunion pour les "6 heures" contre les violences : le mercredi 3 novembre, 18 heures au 21 ter rue Voltaire, Paris 11ème.

- prochaine réunion pour la manif violences : jeudi 4 novembre, 18 h, la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'Eau, 75010 Paris.

- première réunion unitaire de toutes les associations et organisations soutenant la nouvelle initiative 2005 contre les violences et la pauvreté : mardi 9 novembre, 19h30, Bourse du travail salle Louise Michel

- 13 novembre, manifestation Palestine

- 6 heures contre les violences : 21 novembre, espace Reuilly

- 27 novembre, manifestation nationale contre les violences faites aux femmes, République

- 18 et 19 novembre, réunion européenne de bilan du FSE Londres : à ce propos, les membres de la coordination européenne de la Marche qui sont allées à ce FSE vont écrire un texte de bilan que vous aurez bientôt

- 15 janvier, manifestation nationale pour défendre le droit à l'avortement

- 19 et 20 mars, Alternatives féministes

- 28 et 29 mai, initiative européenne pour la marche mondiale des femmes 2005 à Marseille : débats/forum/manifestation/concert

2 – Assassinat de FannyAnn Eddy, militante de l'Association lesbienne et gaie de la Sierra Leone

FannyAnn Eddy, fondatrice et militante de l'Association lesbienne et gaie de Sierra Leone (SLLAGA) a été assassinée le 29 septembre dernier. Les meurtriers ont pénétré par effraction dans les bureaux de

SLLAGA à Freetown tandis qu'elle était seule. Ils l'ont violée et lui ont brisé le cou. Plusieurs sources voient dans cet assassinat un crime homophobe.

Depuis l'annonce de cette tragédie qui soulève l'indignation et la tristesse, les réactions se multiplient. L'organisation humanitaire Human Rights Watch (HRW), basée à New York, a exhorté la justice sierra léonaise à agir rapidement pour arrêter les meurtriers. « FannyAnn Eddy était quelqu'un d'extraordinairement courageux et d'intègre qui avait littéralement mis sa  
au service des droits de la personne », a déclaré Scott Long, un des responsables d'HRW. À Londres, OutRage ! a fait savoir qu'elle se joignait « aux associations africaines endeuillées par la perte d'une militante lesbienne africaine, source de courage et d'inspiration ».

L'Association des gays et des lesbiennes du Zimbabwe (GALZ) se dit « abasourdie et horrifiée » par la nouvelle de ce décès et souhaite qu'il « nous encourage à redoubler d'efforts pour faire de l'Afrique un lieu sûr pour les personnes LGBT ». L'International Gay and Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC) rappelle que FannyAnn Eddy s'était exprimée devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU dans le cadre de sa 60e session en avril dernier pour attirer l'attention du monde sur la situation des gays et des lesbiennes en Afrique. En France, le Centre d'aide, de recherche et d'information sur la transsexualité et l'identité de genre (CARITIG) s'associe aux condoléances en faisant circuler une traduction de l'intervention de FannyAnn devant la Commission. Enfin, le Comité scientifique international de la conférence sur les droits des gays et des lesbiennes qui se tiendra à Montréal en juillet 2006, et à laquelle FannyAnn Eddy avait prévu de participer, exprime sa sympathie à la famille et aux ami-es de la victime et demande au gouvernement de Sierra Leone d'ouvrir une enquête sur ce meurtre et d'honorer la mémoire de la militante.

Un fonds de solidarité a été créé pour subvenir aux besoins du fils de FannyAnn, âgé de 9 ans. Pour tout renseignement, écrire ici.

Nous publions ci-dessous le communiqué de l'International Gay and Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC) et l'allocation de FannyAnn Eddy à la Commission des droits humains des Nations-Unies en avril 2004.

#### Communiqué de l'IGLHRC

"En dépit de toutes les difficultés que nous rencontrons, j'ai confiance que la reconnaissance de la dignité et du respect qui nous sont dus peut mener à un plus grand respect de nos droits humains. Le silence crée la vulnérabilité. Je vous recommande vivement, à vous les membres de la Commission des droits humains, de rompre le silence. Vous pouvez nous aider à réaliser nos pleins droits et nos libertés, dans chaque société, y compris dans ma Sierra Leone bien-aimée." (Extrait de l'allocation à la Commission des droits humains des Nations-Unies).

FannyAnn Eddy a rompu le silence pour nous tous et toutes. Elle a courageusement porté sur la scène internationale la lutte pour la liberté et la dignité dans son propre pays. La semaine dernière, sa voix a été réduite au silence pour toujours. Alors que FannyAnn travaillait tard dans son bureau de Freetown, des hommes sont entrés par effraction, l'ont violée et assassinée brutalement. Pour nous, qui la connaissions et avons joui du grand privilège de partager son humour, son sens de l'absurde, son intelligence, sa détermination irréductible, son refus de laisser la bureaucratie et le mensonge entraver la justice, la perte est incommensurable.

FannyAnn était la dirigeante indomptable de l'Association des lesbiennes et des gays de la Sierra Leone. Elle comprenait que la liberté pour les femmes, et en particulier pour les lesbiennes, était liée à leur capacité d'être indépendante économiquement. Conséquente avec sa vision de la défense des droits humains, elle a pris son propre argent pour acheter du matériel pour les jeunes lesbiennes, leur permettant ainsi de fabriquer des vêtements et d'autres articles qu'elles pouvaient vendre pour gagner leur vie. Elle comprenait que les droits humains n'étaient pas seulement un principe légal à renforcer mais une mesure de dignité humaine à exiger. Ainsi, elle consacra une grande partie de son temps à parcourir les écoles pour apprendre aux enfants à reconnaître leur propre valeur. Et elle comprenait

que militer pour nos droits était un processus impliquant à la fois de petites et de grandes actions. Quand elle rencontra des difficultés pour obtenir un visa pour Genève, où elle allait raconter son histoire à la Commission des droits humains des Nations-Unies, FannyAnn tint une vigie jusqu'à ce qu'à obtenir gain de cause.

Le personnel et le conseil d'administration de l'IGLHRC regrette profondément sa perte. Elle était membre de la délégation historique que l'IGLHRC et Human Rights Watch ont introduit à la Commission des droits humains des Nations-Unies à Genève, le printemps dernier, pour plaider en faveur de la Résolution sur l'orientation sexuelle et les droits humains. Elle a travaillé avec ténacité pour traquer les représentants de son gouvernement et les inciter à soutenir la résolution. En témoignant devant la Commission réunie en assemblée générale, elle a présenté audacieusement son exemple personnel comme preuve de l'existence de lesbiennes en Afrique, évidence que beaucoup de dirigeants africains cherchent à nier. Elle a partagé avec nous tout aussi bien des histoires hilarantes sur ses expériences d'organisatrice à la Sierra Leone que ses réflexions rigoureuses sur les stratégies de changement à adopter.

FannyAnn apportait dans son travail un niveau de courage, d'audace et de persévérance, rare même parmi les militant-es des droits humains pourtant bien connu-es pour posséder ces qualités.

FannyAnn Viola Eddy avait 30 ans. Son fils âgé de 9 ans a perdu une mère passionnée et aimante. La Sierra Leone a perdu une dirigeante courageuse et exemplaire. Le mouvement international des LGBT a perdu une ardente et audacieuse avocate des droits humains.

Le meilleur hommage que nous puissions lui rendre maintenant est de prendre position publiquement. L'IGLHRC et nos collègues enquêtent activement sur les circonstances de sa mort et le degré de responsabilité du gouvernement et de la police. Un fois cela fait, nous installerons, sur notre site Internet, une Alerte à l'action et nous l'enverrons à notre réseau d' "action urgente", en demandant à tout le monde de protester contre ce meurtre insensé.

Entre-temps, "Derrière le masque" collecte des dons pour aider le fils de FannyAnn et l'Association lesbienne et gay de la Sierra Leone.

Pour plus de détails, on peut nous contacter : Susana Fried de programmes, Paula L. Ettlbrick Directrice exécutive, International Gay and Lesbian Human Rights Commission (Commission internationale des droits humains des gays et des lesbiennes), 350 Fifth Avenue, 34th Floor, New York, NY 10118 , 212-216-1256 phone, 212-216-1876 fax , courriel IGLHRC

#### Allocution de FannyAnn Eddy à l'ONU

Le silence crée la vulnérabilité. Vous, membres de la Commission sur des droits de l'homme, pouvez rompre ce silence. Je m'appelle Fanny Ann Eddy et je représente MADRE, je suis également membre de l'association lesbienne et gai de Sierra Leone. Je voudrais profiter de cette occasion pour vous faire savoir que notre population fait partie des groupes vulnérables et en danger non seulement ans mon pays aimé, la Sierra Leone, mais dans l'ensemble de l'Afrique.

Mon centre d'intérêt est la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre, un sujet que la plupart des chefs africains préfèrent éviter. En fait, beaucoup d'entre eux ne veulent même pas reconnaître que nous existons. Leur négation a beaucoup de conséquences désastreuses pour notre communauté.

Nous existons, mais en raison du déni de notre existence, nous vivons dans la crainte constante : crainte de la police et des fonctionnaires avec leur droit de nous arrêter et nous détenir en prison simplement en raison de notre orientation sexuelle. Récemment un jeune homme gai a été arrêté à Freetown pour s'être habillé en femme. Il a été détenu pendant une semaine entière sans qu'aucune charge ne soit apportée contre lui. J'ai personnellement pu discuter avec les autorités pour le libérer, cependant la plupart des personnes comme lui peuvent être gardées indéfiniment en détention parce qu'il y a très peu de personnes qui peuvent se faire entendre par les autorités.

Nous vivons dans la crainte que nos familles nous renient, car il est fréquent pour les lesbiennes, les gaies, bisexuels et transgenres d'être rejetés hors de la maison familiale quand notre différence devient notoire. Parmi les personnes rejetées hors de leur maison familiale en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre beaucoup sont jeunes et n'ont nulle part où aller. Aussi, ces personnes deviennent sans domicile fixe (SDF), n'ont pas d'argent pour se nourrir ni travail, elles deviennent travailleur/ses sexuel/les pour survivre.

Nous vivons dans la crainte au sein de nos communautés, où nous faisons face au harcèlement et à la violence constante des voisins et d'autres personnes. Les attaques homophobes sont impunies par les autorités, d'autres encouragent des traitements discriminatoires et violents à l'encontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres.

Quand les leaders africains prétextent la culture, la tradition, la religion et les normes ancestrales pour nier notre existence, ils envoient un message de tolérance envers la discrimination, la violence et l'indignité globale.

Cette condamnation a des résultats particulièrement désastreux dans le contexte du VIH/Sida. Selon une récente recherche éditée en décembre 2003 par l'Association lesbienne et gai de Sierra Leone en collaboration avec une agence de santé du pays, 90% des hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ont également des rapports sexuels avec des femmes, leurs épouses ou leurs petites amies. De ce groupe, 85% d'entre eux ont indiqué qu'ils n'emploient pas de préservatifs. On ne donne pas un message clair sur l'éducation et sur la transmission sexuelle du VIH à ces hommes en Sierra Leone. Il est clair que beaucoup d'hommes se marient non pas parce qu'ils le désirent, mais parce que c'est ce que la société attend d'eux. Cette exigence de la société les force à craindre pour leur liberté ou leur vie en raison de leur orientation sexuelle. Le silence qui les entoure, ce refus par la société d'admettre et de reconnaître les différences, les met en danger mais met aussi en danger leurs épouses et petites amies.

Cependant, en dépit de toutes les difficultés que nous devons affronter, j'ai la foi que la reconnaissance par la Commission de la dignité inhérente et le respect dû aux personnes lesbiennes et gaies peut mener à un plus grand respect pour nos droits humains.

Comme l'a démontré la lutte de libération en Afrique du Sud, où la constitution interdit la discrimination basée sur l'orientation sexuelle, le respect des droits humains peut transformer la société. Cela peut amener des personnes à comprendre que nous sommes tous humains et que nous avons tous le droit au respect et à la dignité.

Le silence crée la vulnérabilité. Vous, membres de la Commission sur des droits de l'homme, pouvez rompre ce silence. Vous pouvez reconnaître que nous existons, dans l'ensemble de l'Afrique et sur chaque continent, et quedes violations des droits de l'homme basées sur l'identité sexuelle, l'orientation ou le genre sont commises chaque jour. Vous pouvez nous aider à combattre ces violations et à réaliser nos pleins droits et libertés, dans chaque société, y compris au Sierra Leone, le pays que j'aime.

Traduction par l'équipe bénévole du CARITIG

### **3 – Initiative européenne pour le Non à la Constitution (présentée au FSE de Londres lors de l'assemblée des femmes)**

#### **Sans garantie des droits fondamentaux, il n'y a pas d'avenir pour l'Europe**

Le projet de constitution consacre l'orientation patriarcale et néolibérale de la construction européenne ; il entérine la subordination des femmes qui subiront plus encore la pauvreté, le chômage, le temps partiel imposé, la précarité, les retraites minimales ou inexistantes, le renforcement de toutes les inégalités professionnelles.

### **Les femmes exigent le droit au travail, des emplois sûrs et des salaires équitables**

Le projet de constitution prône la concurrence sans frein et acte le démantèlement des services publics qui vise prioritairement la protection sociale et acte le transfert des responsabilités de l'Etat et des collectivités vers l'espace domestique. Nous avons besoin d'une Europe qui développe l'ensemble des services publics, notamment les services aux personnes, assumés majoritairement par les femmes

Les femmes exigent que la protection sociale et sanitaire soit un secteur prioritaire et que des mesures soient prises pour permettre l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle

Le projet de constitution prévoit un plan de défense commune en collaboration avec l'OTAN avec pour conséquences le risque que l'Europe intervienne ou soutienne les guerres dans le monde entier. Il enjoint les états membres à contribuer davantage aux dépenses militaires. Nous avons besoin d'une Europe démilitarisée qui s'attache au réarmement social.

Les femmes exigent une politique européenne paritaire de prévention qui refuse la guerre comme solution aux conflits internationaux

Le projet de constitution prépare une Europe forteresse entravant la circulation des personnes, pénalisant, excluant et rejetant les personnes immigrées dans la clandestinité.

Les femmes exigent une Europe qui garantisse la libre circulation des personnes, reconnaisse la citoyenneté pleine et entière à toute personne vivant sur le territoire de l'UE et ouvre le droit à l'asile politique pour les femmes victimes de violences sexistes.

Le projet de constitution prône le droit au mariage et à fonder une famille, mais passe sous silence – hors les violences domestiques - les violences commises à l'encontre des femmes. Marqué par le refus d'harmoniser les droits à la contraception, à l'avortement, au divorce sur les législations les plus avancées, Il est porteur de régression sociale .

Les femmes exigent la libre disposition de leur corps et le libre choix de leur orientation sexuelle. Elles veulent que les Etats reconnaissent la violence des hommes contre les femmes comme un problème de société et en assument le coût social

Le projet de constitution prône la reconnaissance de l'héritage religieux européen en privilégiant le dialogue avec les églises. Il contribue à exclure le principe de laïcité du cadre juridique européen .

Les femmes exigent que la laïcité soit inscrite comme un principe de base de la constitution.

L'intégration, en dernière instance, de l'égalité hommes/femmes dans le chapitre des valeurs du projet de constitution ne garantit en rien l'exercice de ce droit puisque l'unanimité est requise pour adopter les mesures nécessaires « pour combattre toute discrimination fondée sur le sexe , la race ou, l'origine ethnique , la religion ou l'orientation sexuelle »

### **Face à la mondialisation libérale , les revendications des femmes sont au cœur des luttes.**

**C'est parce que nous voulons une Europe démocratique et solidaire que nous refusons l'évolution actuelle. Un OUI favoriserait l'essor des populismes, des intégrismes et de l'extrême droite xénophobe tous fondamentalement sexistes.**

### **D'ici à la fin 2005 le projet de constitution adopté par les chefs d'Etat en juin 2004 sera ou ne sera pas ratifié dans l'ensemble des 25 pays de l'Union.**

Mobilisons nous pour créer un puissant mouvement féministe européen de refus de cette constitution et agissons pour construire une autre Europe, une Europe antipatriarcale , une Europe des droits économiques et sociaux , une Europe laïque, pacifique et anti-raciste , une Europe de l'égalité entre les hommes et les femmes.

### **4 – Au nom des droits des femmes, Non à cette Europe là**

Christiane Marty – octobre 2004

La Constitution a déjà fait l'objet de nombreuses critiques condamnant le processus antidémocratique de son élaboration et de sa ratification. Il a été démontré qu'elle impose des politiques libérales ayant pour objectif central le marché promu au rang de valeur suprême de l'Union européenne. Toute politique autre que libérale devient impossible pour les décennies à venir. Il est difficile d'imaginer des avancées dans le domaine social du fait des modalités de vote à l'unanimité qui y sont retenues. Ce cadre économique néolibéral remet en cause les services publics et ne peut qu'aggraver les inégalités et renforcer la précarisation qui touche déjà majoritairement les femmes. Il préserve la continuité de

l'organisation patriarcale de la société et est donc incapable de permettre aux femmes de prendre toute leur place dans la société.

Ce texte ne reprend pas les critiques déjà formulées (Attac, Copernic) qui montrent en quoi la Constitution est inacceptable. Il a pour but d'accepter un certain nombre de points qui révèlent que la constitution ne satisfait pas les droits des femmes et ne répond pas à l'exigence élémentaire d'égalité entre hommes et femmes.

- Les droits manquants

Les droits fondamentaux décrits par la Charte (partie II de la Constitution) sont notoirement insuffisants, en particulier pour les femmes. Voici les absences inadmissibles.

### **Droit à disposer de son corps**

Le droit à disposer de son corps est une liberté fondamentale pour tout individu. Il inclut le droit de décider de sa capacité reproductive et donc le droit à la contraception et à l'avortement, ainsi que le libre choix de l'orientation sexuelle. Ces droits sont absents du traité.

### **Droit à vivre sans violence**

Ce droit élémentaire est également absent des droits fondamentaux. Les violences subies par les femmes commencent à sortir de l'occultation qui les caractérise depuis si longtemps, et elles concernent tous les pays, à des niveaux divers mais toujours élevés. Pourtant on constate une tolérance indéniable envers ces violences et la Constitution en témoigne par son absence totale de préoccupation pour cette question.

### **Droit au divorce**

Le droit de se marier et le droit de fonder une famille sont garantis dans l'article II-69 mais le droit au divorce n'y figure pas. Le divorce est plus souvent demandé par les femmes. Les violences conjugales qui existent dans tous les pays et toutes les classes sociales sont une réalité, à l'origine de nombreux divorces. Le droit à mettre fin au mariage doit être expressément prévu.

### **Droit à l'emploi**

La Constitution reconnaît à toute personne "le droit de travailler" et "la liberté de chercher un emploi" (article II-75). Quelle chance ! Mais c'est bien différent du droit à l'emploi ! Alors que dans l'Europe des 25, le taux de chômage moyen est de 9%, la politique de l'emploi définie par les articles III-203 à III-208 n'affiche même pas l'objectif de réduction du taux de chômage. Elle réalise d'ailleurs la prouesse de ne pas mentionner du tout le mot chômage ! De même, l'objectif d'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de l'emploi n'y figure pas explicitement alors que les inégalités entre les sexes y sont omniprésentes que ce soit dans l'accès à l'emploi, le déroulement de carrière, les salaires ou les retraites. Rappelons qu'en Europe le taux de chômage moyen des femmes est de 10% contre 8,3 % pour les hommes, que le salaire moyen des femmes à temps complet ne vaut que 75% de celui des hommes et que les femmes issues de minorités ethniques sont partout doublement discriminées.

Rendre effectif un véritable droit à l'emploi pour tous et toutes est particulièrement important pour les femmes car le modèle de la femme -et surtout de la mère- au foyer n'a pas disparu et se ravive en période de chômage. Avoir un emploi est la condition de l'autonomie des femmes, pourtant elles se heurtent à de nombreux obstacles. La volonté de réduire ces obstacles supposerait d'intégrer dans la politique de l'emploi des objectifs concernant la mise à disposition de services de gardes de l'enfance et de soins aux personnes dépendantes – ce qui relève de la mission des services publics-, le droit au congé parental, l'application des lois sur l'égalité salariale, la lutte effective contre les inégalités, l'instauration de droits propres d'accès à la protection sociale en remplacement des droits dérivés ou encore une fiscalité ne défavorisant pas l'emploi des femmes.

Mais ni le droit à l'emploi, ni sa transcription en terme de politique ne figurent dans la Constitution.

L'absence de ce droit, l'absence de tout objectif de réduction du chômage comme de toute norme exigeante de qualité de l'emploi sont loin d'être des oublis, ils sont tout simplement incompatibles avec la doctrine libérale qui est le fondement de la Constitution. Parce que l'enjeu pour les femmes est important, on présente en Annexe quelques éléments sur la politique libérale de l'emploi contenue dans la Constitution et sur l'instrumentalisation de la conception de l'égalité hommes/femmes qui a été faite.

### **Droit à un revenu minimum**

Le droit au revenu minimum n'est pas reconnu. On régresse donc par rapport à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui déclarait que toute personne "a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et celui de sa famille". Le droit à un revenu concerne particulièrement les femmes qui sont majoritaires en France parmi les chômeurs non indemnisés et les bénéficiaires de minima sociaux et qui représentent 80% des travailleurs pauvres.

#### **- Désaccord sur la place faite aux Eglises**

Les Eglises et les communautés religieuses sont reconnues comme interlocutrices régulières. L'Union maintient avec elles "un dialogue ouvert, transparent et régulier", au même titre que des associations représentatives et la société civile (article I-52). Cette reconnaissance est superflue - les libertés d'expression, de conscience et de culte sont garanties par ailleurs- et surtout dangereuse pour les droits des femmes : en Europe comme dans le reste du monde, la montée des intégrismes religieux et identitaires, tous fortement misogynes, correspond à une menace croissante contre les droits acquis comme la contraception, l'avortement, le divorce, le libre choix de l'orientation sexuelle. Les Eglises d'une manière générale, et à plus forte raison les intégrismes théorisent des rôles sociaux différents pour les hommes et les femmes, voire un statut inférieur pour les femmes, avec toutes leurs conséquences en matière d'inégalités. Seule la réaffirmation du principe de laïcité de toutes les institutions et règles de l'Union serait en mesure de garantir les droits des femmes contre les pressions des Eglises.

#### **- Sérieuses insuffisances**

##### **Mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la lutte contre les discriminations**

Par rapport à la version initiale où elle n'y figurait pas, l'égalité entre hommes et femmes a été ajoutée dans l'article I-2 intitulé "Les valeurs de l'Union". Pour autant, elle n'est pas mise au rang des valeurs qui fondent l'Union -ainsi que c'était demandé- au même titre que la liberté, la démocratie ou la dignité humaine. Elle n'apparaît que dans la seconde phrase de l'article qui dit : "Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les hommes et les femmes". Les valeurs contenues dans cette seconde phrase n'ont pas le même statut que les premières et on en perçoit la différence. Les discriminations fondées sur le sexe, les origines ethniques, etc. sont interdites (article II-81). Mais cet affichage est loin de suffire. L'égalité comme l'interdiction des discriminations figurent déjà dans la plupart des législations, elles font l'objet de différentes Conventions au niveau des Nations Unies et du BIT : la réalité témoigne de l'écart énorme existant entre le droit formel et le droit réel ! Or rien n'est précisé dans le Traité sur les moyens que se donne l'Union pour mettre en œuvre cette interdiction ! Il est prudemment avancé que "dans les limites de compétence que la Constitution attribue à l'Union, une loi cadre européenne **peut** établir les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination" (article III-124). Le contraste est frappant entre l'absence de dispositions sur cette question et la profusion des spécifications prévues par exemple pour la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des services (articles III-133 à III-149) : de quoi témoigner encore une fois que le libre marché et la concurrence sans entrave sont bien les valeurs suprêmes de ce Traité !

##### **Principe de démocratie représentative**

Le principe de démocratie représentative défini dans l'article I-45 doit préciser que la démocratie ne peut être représentative que si elle assure une représentation équilibrée des hommes et des femmes, et ceci à tous les niveaux de prise de décision.

##### **Citoyenneté**

La définition de la citoyenneté de l'Union doit être étendue aux résident-es pour les droits sociaux et pour les droits définis dans les articles II-36 à II-49 (droits de vote et d'éligibilité, de circulation,...) Les droits des femmes étrangères ou immigrées sont trop souvent dépendants de leur statut marital et elles sont soumises aux traditions oppressives de leur pays d'origine (codes de statut personnel) et au racisme. Il est indispensable qu'elles acquièrent les droits de citoyenneté.

##### **Droit d'asile**

Le droit d'asile défini dans l'article II-78 doit être reconnu pour les motifs de violences, répression et persécutions subies par des femmes en raison de leur sexe ou de leur sexualité.

### **Interdiction de la traite des êtres humains**

L'article II-65 qui interdit l'esclavage et le travail forcé doit interdire explicitement la traite et le trafic de personnes à des fins de prostitution. Les politiques libérales envisagent le développement de la prostitution comme un marché potentiel très profitable, au même titre que n'importe quel service.

### **Conclusion**

L'histoire montre que les droits des femmes, comme les acquis sociaux, ont toujours été obtenus par des luttes. Ils ne sont jamais acquis définitivement et font l'objet de remises en cause récurrentes dans les périodes de recul social. Or la période actuelle de politiques libérales est une période de sérieuse régression des acquis sociaux. Le contenu du projet de Constitution qui ne fait que graver dans le marbre ces politiques témoigne constamment que le droit de la concurrence est la norme supérieure.

Dans un tel contexte, il est clair que les droits des femmes qui n'ont jamais été prioritaires, sont encore moins considérés comme une exigence éthique ou simplement démocratique.

La Constitution est loin de répondre à l'exigence d'égalité entre hommes et femmes et elle ne garantit pas les droits des femmes. Pour rendre possible une Europe sociale où les droits fondamentaux et les services publics seront des valeurs supérieures à celle du marché, non seulement les femmes mais tous les démocrates se doivent de refuser cette Constitution.

## **ANNEXE**

### **Politique de l'emploi implicitement contenue dans la Constitution et articulation avec l'égalité hommes/femmes**

#### **Politique de l'emploi implicitement contenue dans la Constitution**

La Constitution prévoit que la politique de l'emploi de l'Union européenne se fera sur la base de lignes directrices (article III-206) respectant les "grandes orientations économiques conduites dans le respect d'une économie de marché où la concurrence est libre et non faussée". Le cadre libéral est immédiatement tracé. Ces lignes directrices de l'emploi (LDE) ne constituent pas une nouveauté qui serait à élaborer par un processus démocratique : elles sont déjà définies dans la Stratégie Européenne de l'Emploi depuis 1997 et sont adoptées régulièrement par le Conseil européen. Les éditions successives se font dans la plus grande continuité, puisque cette continuité a été actée comme indispensable et fait partie intégrante de la stratégie de l'emploi. Les lignes directrices tracent un ensemble parfaitement libéral et éminemment figé, on y trouve inscrites les attaques contre les acquis sociaux vécues ces dernières années, depuis le recul de l'âge de retraite, l'accroissement de la flexibilité au nom de la compétitivité des entreprises, les tentatives de "réformes des conditions trop restrictives de la législation du travail" qui empêchent d'embaucher et de licencier au gré des besoins des entreprises, la promotion de la diversité des contrats de travail, notamment en matière de temps de travail, jusqu'aux attaques contre les minima sociaux et l'indemnisation du chômage. **C'est toute cette ligne politique qui est contenue dans la simple référence faite dans la Constitution aux lignes directrices de l'emploi.**

#### **Niveau d'emploi élevé ne signifie pas disparition du chômage**

Dans la Constitution, la section consacrée à la politique de l'emploi n'affiche qu'un seul objectif explicitement : "atteindre un niveau d'emploi élevé" (article III-205). Cette formulation habile pourrait laisser croire à une volonté de réduire le chômage. Il n'en est rien, les lignes directrices de l'emploi en donnent la définition, il s'agit seulement d'augmenter le taux d'emploi et pas du tout de viser la disparition du chômage. La stratégie libérale de l'emploi consiste en fait à combiner l'accroissement de la main d'œuvre, nécessaire pour plusieurs raisons, avec le maintien d'un volant conséquent de chômage bénéfique pour faire pression à la baisse sur les exigences des salarié-es : c'est le volant "optimal" de chômage cher à la théorie libérale. Il n'y a aucune contradiction entre ces deux aspects puisque l'accroissement de main d'œuvre vise des populations qui sont jusqu'à présent extérieures au marché du travail, comme les femmes (dites) inactives et la tranche d'âge de 55 à 64 ans (les LDE parlent de "promouvoir le vieillissement actif"). L'accroissement de la main d'œuvre est



indispensable du point de vue libéral. D'une part la main d'œuvre représente un potentiel de croissance économique, source de profits. D'autre part, il faut anticiper les besoins des entreprises : la plus faible natalité des décennies précédentes entraînera, si on ne réagit pas, une pénurie de main d'œuvre qui aura des conséquences inflationnistes sur les salaires (insupportables pour les libéraux). Enfin, il faut augmenter la population active pour équilibrer l'augmentation de la population retraitée et financer les pensions.

### **Le potentiel de main d'œuvre féminine intéresse les libéraux**

La stratégie européenne de l'emploi a déjà adopté un objectif fixant à 70% le taux d'emploi global à atteindre en 2010 contre 61% en 2000. Ce taux est décliné différemment entre hommes et femmes, il est fixé à 60% pour les femmes en 2010 contre 51% en 2000. Ces valeurs ne traduisent aucune ambition de réduire l'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes. Si le potentiel de main d'œuvre féminine mobilisable dans la population "inactive" suscite l'intérêt, c'est plus dans une perspective utilitariste des femmes que dans un souci d'égalité hommes/femmes. On a pu le constater en France quand les entreprises en manque de main d'œuvre (manque de peintres dans le domaine du bâtiment, de soudeurs, ou encore de machinistes à la RATP) se sont avisées que les femmes étaient après tout une ressource potentielle et qu'il était possible de les recruter moyennant une campagne adéquate pour la féminisation de ces métiers jusqu'alors très masculins. Ceci étant, même si l'objectif d'augmentation du taux d'emploi des femmes relève d'une visée instrumentaliste, il est conforme aux intérêts des femmes pour assurer leur autonomie financière.

### **L'instrumentalisation de l'égalité hommes/femmes aboutit au développement de la précarité**

Un autre aspect de l'instrumentalisation du travail des femmes concerne le temps partiel et aboutit au développement de la précarité. Le travail à temps partiel qu'il soit imposé ou "choisi sous contrainte" défavorise les salarié-es6 qui le pratiquent. La diversification des contrats en terme de temps de travail, préconisée par les lignes directrices de l'emploi pour "favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, et entre flexibilité et sécurité" (sic) a été et reste une voie royale pour l'installation de la flexibilité. Quoi de plus souple pour l'employeur qu'un contrat spécifiant un temps minimum complété par des heures supplémentaires décidées au gré de ses besoins? Le discours libéral a parfaitement su récupérer la division sexuelle du travail liée à l'organisation patriarcale de la société pour présenter comme légitime une individualisation du temps de travail censée répondre aux besoins des femmes. C'est un affichage bien pratique qui masque soigneusement le fait que le temps partiel est surtout bénéfique aux entreprises et qu'il est souvent imposé. Son fort développement favorisé par les politiques, outre ses conséquences très négatives pour les femmes, a entraîné l'affaiblissement de la norme du travail à temps complet. Ce qui permet aujourd'hui au Medef de pousser encore plus loin en revendiquant dans ses propositions pour "moderniser le code du travail" la disparition de toute référence à la durée normale de temps de travail dans la législation ! le nombre de personnes au chômage et la population active (c'est à dire la somme des personnes en emploi et au chômage).

Cette définition n'exclut donc pas une situation avec un taux d'emploi de 70% et un taux de chômage de 30%, dans le cas extrême où toute la population en âge de travailler est active.

La stratégie européenne de l'emploi ne considère donc pas l'égalité entre hommes et femmes comme un objectif en soi, mais elle l'utilise comme un instrument pour élargir le marché de la main d'œuvre et la soumettre, comme n'importe quelle marchandise, à la loi de l'offre et de la demande. Le temps partiel si utile pour flexibiliser et précariser les emplois est toujours présenté comme adapté au besoin de concilier vie familiale et professionnelle. Simplement l'exigence d'égalité entre les sexes fait qu'il ne mentionne plus les femmes. De nouveaux arguments le présentent comme répondant au désir d'avoir plus de temps pour soi et offrant une meilleure qualité de vie. Quelle meilleure stratégie que le développement du temps partiel lié et l'affaiblissement de l'idée même de durée normale pour couper court aux revendications de réduction du temps de travail ?

### **Nouvelle opportunité de marchandisation liée à la garde d'enfants**

Pour attirer plus de femmes sur le marché du travail, la nécessité de modes de gardes d'enfants est bien identifiée, mais les solutions préférées des libéraux vont aux modes individuels ou privés, largement favorisés par les récentes politiques. On trouve même des propositions qui prônent le recours à la main d'œuvre féminine migrante et à la population vieillissante pour fournir des services peu onéreux7 ! La

conception libérale a bien pris compris l'avantage du développement de l'emploi féminin qui ouvre potentiellement le champ à un secteur de services, mais elle vise à le soumettre aux lois du marché et à couvrir ces besoins par des emplois précaires, de faible qualification, à dominante féminine, censés convenir aux femmes migrantes. Dans cette projection libérale, même si une fraction de femmes accède à des postes plus qualifiés, une grande part n'aura d'autre choix que d'accepter ces emplois de services de mauvaise qualité. Jamais n'est avancée l'idée de services publics pour répondre à ces besoins sociaux, ni la nécessité de valoriser ces emplois, de les organiser dans un cadre collectif qualifié et de les rendre mixtes !

### **Aucune norme sur la qualité de l'emploi**

De même, jamais n'est définie une norme exigeante de qualité de l'emploi, qui intéresserait pourtant au premier plan les femmes, majoritaires parmi les emplois les plus précaires et les plus mal payés. A un seul endroit, la Constitution fait référence à "l'amélioration des conditions de travail" qui aux côtés de la promotion de l'emploi devrait "permettre l'égalisation dans le progrès, une protection sociale adéquate"(article III-209 dans la section sur la politique sociale). Mais tout ceci est aussitôt subordonné à "la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'Union" ce qui fixe immédiatement les limites du progrès à venir si on pense à toutes les régressions que le monde du travail subit au nom de la compétitivité ! De plus, il est précisé que cette évolution résultera "du fonctionnement du marché intérieur et des procédures prévues par la Constitution", ce qui n'est pas non plus de nature à nous rassurer !

### **Conclusion**

Tout ceci a pour but d'attirer l'attention sur la politique libérale de l'emploi qui est implicitement contenue dans la Constitution. Cette politique est une continuation et même une aggravation de celle dont on a chaque jour l'occasion d'évaluer les dommages. L'exigence d'égalité entre hommes et femmes qu'on pense souvent plus avancée au niveau de l'Europe est en réalité instrumentalisée : l'emploi des femmes est simplement utile à la stratégie européenne de l'emploi de même que le développement du temps partiel est utile pour affaiblir la norme même de temps complet et aller vers toujours plus de flexibilité et de précarité. Enfin, ni la lutte contre le chômage ni l'exigence d'une norme sur la qualité de l'emploi qui seraient primordiales pour les femmes ne sont prévues dans la Constitution : elles vont à l'opposé de la doctrine libérale qui en est le fondement.

3 Cf "*Décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres (2003/578/CE)*"

4 *L'article III-97 parle de promouvoir une main d'œuvre "susceptible de s'adapter" et spécifie que les marchés du travail doivent être "aptés à réagir rapidement à l'évolution de l'économie", ce qui légitime l'organisation de la flexibilité et le démantèlement de la législation du travail.*

5 *Le taux d'emploi est défini comme étant le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et celui de la population en âge de travailler : l'éventail d'âge retenu est 15-64 ans, ce qui est très révélateur. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de personnes au chômage et la population active (c est à dire la somme des personnes en emploi et au chômage). Cette définition n'exclut donc pas une situation avec un taux d'emploi de 70 % et un taux de chômage de 30 % dans le cas extrême ou toute la population en âge de travailler est active.*

6 - *Voir une explication détaillée dans Quand les femmes se heurtent à la mondialisation, Attac, Mille et une nuits, 2003*

7 - *Voir OECD working paper : Female labour force participation : past trends and main determinants in OECD countries, F.Jaumotte, décembre 2003, page 30*

## **5 – Botiglione – petition**

Ancien ministre italien des Affaires européennes et fidèle serviteur de Berlusconi, le futur commissaire européen à la Justice, la Liberté et la Sécurité devrait bien s'entendre avec la nouvelle présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, la Slovaque Anne Zaborska. Alors que celle-ci rêve d'interner les homosexuels et d'interdire l'avortement, Rocco Buttiglione, lui, considère l'homosexualité comme un péché et milite de longue date à l'association catholique Communion et Libération. Quel beau consensus au sommet de nos institutions européennes

! Invité à s'exprimer devant le Parlement européen, il a défendu des convictions morales d'un autre temps, en précisant toutefois qu'elles relevaient de la philosophie et non de la politique ou du droit. Interrogé sur le mariage homosexuel, il a rappelé que « la famille existe pour permettre à la femme d'avoir des enfants et d'être protégée par son mari ». Mais ce n'est pas tout. Cet universitaire de cinquante-six ans a aussi une haute idée des droits humains et notamment celui de circulation. C'est en effet lui qui a proposé la création de camps de migrants dans les États tampons de l'Union. Proche de Jean-Paul II qu'il a autrefois conseillé, il enseigne les sciences politiques à l'université Saint-Pie-V de Rome, un établissement de l'Opus Dei. « Un catholique peut-être un bon Européen. Sinon, nous n'aurions pas eu de grands hommes européens comme Konrad Adenauer, Robert Schuman ou Helmut Kohl », a-t-il estimé. Certes, mais à condition de laisser sa soutane au vestiaire.

### **Petition Rocco Buttiglione ne doit pas être nommé au poste de commissaire européen !**

Les propos tenus par Monsieur Rocco Buttiglione, candidat au poste de Commissaire européen à la Justice lors de son audition du 5 octobre au Parlement européen, sont totalement inadmissibles. Les femmes sont pour lui des êtres inférieurs qui ont besoin d'être protégés ! Leur seule et unique fonction est de porter les enfants, les mettre au monde, et de rester cantonnées à la sphère domestique. Lors de cette même audition au Parlement européen, il condamne l'homosexualité. Ces propos d'un autre âge ne peuvent que peser négativement sur l'organisation des rapports sociaux et individuels, la construction des identités personnelles et collectives. C'est une pensée contraire à toute émancipation. Militant depuis de nombreuses années d'une association catholique conservatrice, Monsieur Rocco Buttiglione s'appuie sur les propos rétrogrades de la frange la plus conservatrice du Vatican pour justifier des convictions moralistes, qui non seulement heurtent les intérêts

femmes mais portent atteinte aux droits de la personne humaine. Cette vision du monde permet de justifier toutes les inégalités de salaires, de statut, de condition individuelle, les dominations et les discriminations sexistes, lesbophobes, homophobes, transphobes.

La nomination de Monsieur Buttiglione au poste de commissaire européen, après l'élection de Madame Anna Zaborska connu pour ses positions anti IVG, à la présidence de la commission européenne « des droits de la femme et de l'égalité des genres » serait lourde de conséquences.

**Ensemble, nous nous y opposons.**

### **6 – Femmes étrangères contre la double violence : appel à souscription**

Au cours de nos activités associatives et/ou militantes, nos diverses associations sont sans cesse confrontées à des phénomènes de violences multiformes et à leurs conséquences directes sur le droit de résidence des femmes migrantes. Nous avons décidé d'agir ensemble. Ainsi le comité d'action « Droit des femmes, droit au séjour - Contre la double violence » combat les violences étatiques et les violences sexistes.

Depuis plus d'un an, nous avons entrepris la rédaction d'un ouvrage « Femmes et étrangères : contre la double violence » qui rassemble des situations vécues par des femmes migrantes, témoigne de vies de femmes gâchées par l'injustice et relate les efforts menés par les associations et ces femmes pour défendre leurs droits. De nombreuses associations féministes et de défense des droits des migrant/e/s dans toute la France nous ont fait part de leur expérience de terrain et nous ont signalé différentes situations concrètes auxquelles les femmes sont confrontées. Cet ouvrage, fruit de cette collaboration interassociative, comporte également une analyse féministe de la loi sur l'entrée et le séjour des étranger/e/s en France.

Nous voulons publier ce livre pour le mois de novembre. C'est pourquoi nous faisons appel à votre soutien afin de recueillir une partie des fonds nécessaires à cette publication.

Bon de souscription

« Femmes et étrangères : contre la double violence », Nom, Association, Adresse, Nombre d'exemplaires commandés.

Prix de souscription : 5 euros l'exemplaire (+ 4 euros de frais de port, ou possibilité de retirer l'ouvrage directement dans l'une de nos associations).

Chèque à libeller à l'ordre du Rajfire et à envoyer au Comité d'action interassociatif « Droits des femmes, droit au séjour ^ Contre la double violence » c/o Maison des femmes 163, rue de Charenton 75012 Paris

## **7 - Les femmes africaines en route vers Beijing+10**

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995 était un événement organisé par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et qui s'est finalisé par l'adoption d'une Déclaration et d'un Programme d'action par l'Assemblée générale. En 2005, l'Assemblée générale des Nations Unies procédera à l'évaluation de sa mise en oeuvre. Afin d'y participer activement, les ONG d'Afrique de l'Ouest ont préparé un rapport alternatif sur la situation des femmes des 16 pays de la sous-région.

La synthèse ouest africaine des rapports alternatifs et le communiqué final de la rencontre de Lomé les 26-27 août sont disponibles. D'autres informations seront bientôt disponibles concernant le Forum des ONG qui s'est tenu à Addis Abeba, Éthiopie, les 6-7 octobre dernier.

[Consultez notre dossier sur Beijing+10] : <http://www.wildaf-ao.org/fr/Beijing10.htm>

WILDAF/FeDDAF-Afrique de l'Ouest (AO) participera au prochain Forum des organisations non gouvernementales (ONG) qui se tiendra en prélude à la 7ème Conférence régionale des femmes africaines du 6 au 14 octobre prochain à Addis Abeba, Éthiopie. Prenez connaissance de notre communiqué pour connaître les activités que nous organiserons et la composition de la délégation.

## **8- Appel des 200 (Copernic) : dire NON à la Constitution**

« Appel des 200 »

***DIRE « NON » AU TRAITE CONSTITUTIONNEL, POUR CONSTRUIRE L'EUROPE !***

Face à la mondialisation libérale et aux firmes transnationales, nous avons besoin d'Europe. Mais celle qui se fait aujourd'hui n'est pas l'Europe dont nous avons besoin.

L'Europe qu'on nous demande d'avaliser est totalement organisée autour d'un principe unique : le marché, la généralisation de la concurrence. C'est cela qui autorise l'attaque contre les services publics, l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation, l'encouragement à la régression sociale dans chacun des pays de l'Union européenne. Cette Europe-là est menée par le haut, par des négociations opaques entre les gouvernements et par des instances qui ne sont pas soumises au contrôle démocratique, telles la Commission ou la Banque centrale européenne.

Les peuples ne se reconnaissent pas dans cette pseudo-Europe qui a le marché pour idole et la négociation secrète pour liturgie. Il est urgent de sortir de cet engrenage.

Le « traité constitutionnel » adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement le 18 juin 2004 constitue l'ensemble juridique libéral le plus complet et contraignant de la planète. Il grave dans le marbre les dogmes et les politiques inscrites dans le Traité de Rome aggravé dans un sens néo-libéral par les traités ultérieurs. Il ouvre la voie à une politique militariste subordonnée à l'OTAN. Il refuse l'égalité des droits à ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un Etat membre et les désigne au harcèlement administratif et policier. Il remet en cause le principe de laïcité auquel nous tenons. Enfin, il laisse les citoyens à l'écart des lieux de décision.

Il n'est d'ailleurs une constitution ni par son mode d'adoption, ni par son mode d'élaboration, ni par son contenu. S'il est ratifié, l'unanimité des 25 Etats membres sera ensuite requise pour le modifier. Cela, alors même qu'il fixe dans le détail des choix politiques, économiques et sociaux essentiels qui ne pourront donc plus être remis en cause. Ce vice anti-démocratique affecte déjà les traités actuels ; il est incorporé avec eux.

Cette masse de stipulations précises et contraignantes va toujours dans le même sens : la domination du marché, la liberté d'action des capitaux et des firmes transnationales. Au fronton de cet édifice est inscrit un principe primordial, décrété intangible : « le principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée ».

Cette Europe-là n'est pas la nôtre.

C'est pourquoi il est urgent de donner à l'Europe de nouvelles fondations qui l'émancipent du capitalisme financier, prédateur et belliciste, qui la réconcilie avec le progrès social, la démocratie, un développement soutenable, la coopération entre les peuples, qui portent la paix sur une planète déchirée par les guerres.

Nous sommes des partisans résolus d'une Europe du droit pour toutes et tous à l'emploi, mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Une Europe qui renforce les garanties sociales, met en oeuvre un développement économique compatible avec les équilibres écologiques, défend la diversité culturelle, respecte la laïcité et veille à la stricte application de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous voulons une Europe démocratique, fondée sur la pleine citoyenneté de tous ses résidents. Nous proposons une Europe dont les peuples seront les acteurs d'un authentique processus constituant, qui leur permette de décider vraiment des choix politiques et de contrôler leur mise en oeuvre. Pour que cette Europe si nécessaire devienne possible, il faut partout donner la parole aux citoyens et refuser cette prétendue « constitution » européenne.

Nous entendons l'argument de celles et ceux qui combattent avec nous le néolibéralisme et craignent pourtant qu'un tel refus serve les forces réactionnaires.

Mais laisser l'Europe actuelle continuer sur sa lancée favorise l'essor dangereux des populismes réactionnaires, des droites « souverainistes », de l'extrême-droite xénophobe. Cette Europe-là représente une grande menace pour l'idée européenne elle-même.

C'est pourquoi nous appelons à opposer un « non » majoritaire au « traité constitutionnel ». Un « non » de gauche, en rupture avec le système libéral, qui puisse traduire dans les urnes ce que les mobilisations sociales et altermondialistes de ces dernières années ont exprimé avec le soutien de la majorité de la population, des salariés, de la jeunesse.

Sur ces bases, nous créons un *collectif d'initiative* et appelons à ce que des rassemblements similaires se constituent dans toutes les villes et dans tous les secteurs de la société.

**Site :** <http://www.appeldes200.net> ; signatures individuelles

## **9 – Colloque sur les Mariages forcés**

Veillez trouver ci-joint le programme de notre colloque sur les mariages forcés, qui se tiendra les 4 & 5 novembre 2004, à la mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement à Paris.

Vous retrouvez ces informations sur notre site internet : <http://www.planning-familial.org/actualites/index.php?select=136>

En cas de problème, vous pouvez joindre : - Mme Maïté Albagly, secrétaire générale du Mouvement Français pour le Planning Familial : [maite.albagly@planning-familial.org](mailto:maite.albagly@planning-familial.org) / tel : 01 48 07 29 10 ; ou Chrystel Grosso, documentaliste au MFPPF : [diffusion@planning-familial.org](mailto:diffusion@planning-familial.org) / tel : 01 48 07 87 07. Recevez nos amicales salutations, en espérant vous compter parmi nous.

L'équipe de la Confédération du MFPPF

**Journées internationales de réflexion sur les mariages : Jeudi 4 et vendredi 5 novembre 2004, Mairie du 9<sup>ème</sup> arrondissement, 6, rue Drouot - 75009 Paris (Métro Cadet)**

### **Les mariages forcés en France en 2004**

Le Haut Conseil à l'intégration estime à plus de 70 000 le nombre des adolescentes vivant en France et concernées par le mariage forcé. Et combien de garçons ?

Les femmes sont bien sur les premières victimes de ces situations : considérées comme une monnaie d'échange, violées le soir des noces et par la suite, peut-être violées au quotidien, humiliées, enfermées, battues par ce mari qui leur est imposé. Elles sont exposées à toutes les violences.

### **Mariages forcés et rapports égaux hommes/femmes**

Dans les sociétés traditionnelles les relations hommes/femmes sont régies par des lois qui légalisent la domination du masculin sur le féminin. Dans les sociétés où les luttes des femmes l'ont contesté, elles ont obtenu des avancées, mais la différence entre les sexes reste hiérarchisée et les droits des femmes sont remis en question à chaque instant. Les jeunes femmes vivant en France et nées de parents migrants ne trouvent pas dans la société d'accueil les appuis nécessaires et suffisants pour argumenter,

contester ou rompre avec les codes représentés par les parents et obtenir l'accès à leurs droits individuels.

**Nous proposons**, pendant ces deux journées, **une réflexion** sur les mécanismes sociaux en œuvre dans les mariages forcés, et **une information** sur les actions mises en œuvre pour lutter contre cette pratique et les acteurs de ces actions.

## **Programme**

### **Jeudi 4 novembre 2004**

**9h00** Accueil des participants

**9h30** Ouverture des travaux par *Jacques Bravo*, Maire du 9<sup>ème</sup> arr. de Paris

**10h00** Actions nationales et internationales du MFPP sur les violences, *Françoise Laurant*, présidente du MFPP

**10h30** Les fonctions sociales du mariage. *Simone Dreyfus*, anthropologue

**11h30** Droit français et droit international. *Marie-Noëlle Fréry*, juriste

**12h30 - 14h00** Temps libre pour le repas

**14h00 - 17h30** **Ici et là-bas : L'Afrique Subsaharienne**

*Bille Sike* - ALVF du Cameroun - Association de lutte contre les violences faites aux femmes

*Isabelle Faye Gillette* - GAMS - Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles Le Maghreb

*Fouzia Assouli* - Ligue démocratique des Droits des femmes au Maroc

*Fadela Amara* - Ni putes ni soumises

*Fadela Bentabdslam* - ASFAD - Association de solidarité avec les femmes Algériennes démocrates

La Communauté turque dans deux pays d'Europe

*Gaye Petek*, Elélé Association des femmes turques en Allemagne

### **Vendredi 5 novembre 2004**

**9h00 - 12h00** Le MFPP et son travail sur les mariages forcés : dépistage, construction d'un réseau, la question de l'hébergement, l'accompagnement

**12h00 - 14h00** Temps libre pour le repas

**14h00 - 16h00** **Les politiques institutionnelles**

*Marie-France Casalis*, délégation régionale aux droits des femmes, Ile de France

*Azzedine M'Rad*, directeur régional d'Ile de France du FASILD (sous réserve)

*Dr Emmanuelle Piet*, Médecin-chef des PMI 93

**16h00 - 16h30** Conclusions et perspectives par le MFPP

Mot de la fin, *Anne Hidalgo*, première adjointe au maire de Paris

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Tarifs** : Inscription individuelle, Adhérents : 30 €, Non-adhérents : 60 €, Inscription dans le cadre de la formation continue : 120 €. Le nombre de places est limité. Les inscriptions, accompagnées du paiement seront retenues au fur et à mesure de leur arrivée.

**Inscription aux journées de réflexion des 4 & 5 novembre 2004 sur les mariages forcés**

Nom, Prénom, Organisme employeur, Adresse, Téléphone, Fax, E-mail :

Coupon à renvoyer, avec le règlement à : MFPP 4, square St Irénée 75011 Paris

T : 01 48 07 29 10 - F : 01 47 00 79 77 [www.planning-familial.org](http://www.planning-familial.org) - [mfpp@planning-familial.org](mailto:mfpp@planning-familial.org)

## **10 –Appel de l'Assemblée des mouvements sociaux - Londres, octobre 2004**

Nous sommes issus de toutes les campagnes et de tous les mouvements sociaux et citoyens, organisations de "sans", organisations syndicales, organisations de défense des droits humains, organisations de solidarité internationale, mouvements féministes, mouvements pacifistes contre la guerre. Nous venons de toutes les régions d'Europe pour nous rencontrer à Londres lors de ce 3<sup>ème</sup> Forum européen. Nous sommes divers et pluriels, ce dont nous avons fait une force.

La guerre représente aujourd'hui le visage le plus dur et le plus sombre du libéralisme. La guerre et l'occupation de l'Irak, l'occupation de la Palestine, les massacres en Tchétchénie et les guerres cachées du continent africain ruinent l'avenir de l'humanité. La guerre en Irak a été justifiée par des mensonges. Aujourd'hui l'Irak est humilié et détruit. Les Irakiens sont prisonniers de la guerre et de la terreur. L'occupation n'a débouché en aucune façon sur la liberté et de meilleures conditions de vie. Bien au contraire, elle a renforcé les partisans du "choc des civilisations". Nous nous battons pour un arrêt

immédiat des bombardements, le retrait des troupes d'occupation de l'Irak, et pour la restitution immédiate de la souveraineté au peuple irakien. Nous soutenons le droit du peuple irakien à résister à l'occupation.

Nous soutenons les mouvements israéliens et palestiniens qui se battent pour une paix juste et durable. Suite à la décision de la Cour internationale de justice et au vote unanime des pays européens lors de l'Assemblée générale de l'ONU, nous demandons la fin de l'occupation israélienne et la destruction du mur de l'apartheid. Nous demandons des sanctions économiques et politiques contre le gouvernement israélien tant que celui-ci continuera de violer le droit international et les droits du peuple palestinien. C'est pourquoi, nous participerons à la semaine de mobilisation internationale contre le mur de l'apartheid du 9 au 16 novembre et aux journées d'action européennes du 10 et 11 décembre, anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Le dérèglement climatique à l'échelle mondiale est une menace sans précédent pour l'avenir de nos enfants et de l'humanité. Nous soutenons l'appel des organisations environnementales pour une action internationale sur le changement climatique en 2005. Nous soutenons les campagnes contre les OGM et pour une agriculture, une alimentation et un environnement sûrs.

En février 2005, nous nous joindrons aux actions et manifestations contre le sommet de l'OTAN à Nice. Face à la volonté des grandes puissances de continuer à diriger le monde pour y développer le modèle néolibéral, nous nous engageons à nous mobiliser massivement à l'occasion de la tenue du G8 en Ecosse en juillet 2005.

Nous luttons pour une autre Europe qui rejette le sexisme et les violences faites aux femmes et reconnaît le droit à l'avortement. Nous soutenons la journée internationale de mobilisation contre les violences faites aux femmes le 25 novembre et les mobilisations organisées pour le 8 mars, journée internationale de la femme. Nous soutenons l'initiative européenne des 28 et 29 mai à Marseille proposée par la Marche mondiale des femmes.

Nous sommes contre le racisme et l'Europe forteresse, pour les droits des migrants et des demandeurs d'asile, pour la liberté de circulation, pour la citoyenneté de résidence et la fermeture des centres de rétention. Nous sommes contre l'expulsion des immigrés. Nous proposons une journée d'action le 2 avril 2005 contre le racisme, pour la liberté de circulation, pour le droit d'installation comme une alternative à une Europe fondée sur l'exclusion et l'exploitation.

Au moment où le traité constitutionnel européen entre dans la phase de ratification, nous tenons à affirmer qu'une consultation directe des peuples de l'Europe est nécessaire. Ce projet ne répond pas à nos aspirations. Ce traité constitutionnel consacre le néolibéralisme comme doctrine officielle de l'UE. Il fait de la concurrence le fondement du droit communautaire et de toutes les activités humaines. Il ne tient aucun compte des objectifs d'une société soutenable d'un point de vue écologiste. Il restreint la libre circulation des personnes et refuse l'égalité des droits à ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un Etat membre. Il accorde un rôle à l'OTAN sur les politiques étrangères et de défense européennes et pousse à la militarisation de l'Union européenne. Enfin, il maintient le social dans le statut de pièce rapportée d'une construction européenne fondée sur le primat du marché, et acte, de fait, le démantèlement déjà programmé des services publics.

Nous luttons pour une autre Europe. Nos mobilisations portent l'espoir d'une Europe sans chômage ni précarité. Nous nous battons pour une agriculture paysanne qui assure la souveraineté alimentaire, préserve les emplois et défende, comme biens communs, la qualité de l'environnement et des produits agroalimentaires. Nous voulons une Europe ouverte sur le monde, respectant le droit d'asile, permettant à chacun d'y circuler librement, reconnaissant la citoyenneté de résidence à tous les étrangers y habitant. Nous demandons une véritable égalité sociale entre les femmes et les hommes et l'égalité des rémunérations. Nous voulons une Europe qui promeut la diversité culturelle et linguistique et respectera le droit des peuples à l'autodétermination, c'est-à-dire de décider de leur futur de façon démocratique. Nous nous battons pour une autre Europe, une Europe respectueuse des droits des salariés et qui garantisse des salaires corrects et un haut niveau de protection sociale.

Nous luttons contre toutes les mesures qui, en mettant en œuvre de nouvelles formes de soustraction, développent la précarité du travail.

Nous nous battons pour une Europe qui refuse la guerre, favorise la solidarité internationale et une société écologiquement durable. Nous luttons pour le désarmement, contre les armes nucléaires et contre les bases militaires des Etats-Unis et de l'OTAN. Nous soutenons tous ceux qui refusent de servir dans l'armée.

Nous rejetons la privatisation des services publics et des biens communs comme l'eau. Nous nous battons pour que les droits des êtres humains, les droits sociaux, économiques, politiques, culturels et écologiques l'emportent sur le droit de la concurrence, la logique du profit et l'asservissement des pays du Sud par la dette. Nous refusons l'utilisation de la "guerre contre le terrorisme" pour remettre en cause les droits civils et démocratiques et pour stigmatiser les divergences d'opinion et criminaliser les conflits sociaux.

Le mouvement social européen soutient la mobilisation nationale du 30 octobre en Italie lors de la signature du traité constitutionnel européen – contre la guerre, le néolibéralisme, le racisme, pour le retrait des troupes d'Irak et pour une autre Europe. Nous soutenons la mobilisation en janvier contre le sommet sur le traité constitutionnel européen entre la France, l'Espagne et l'Allemagne.

Nous soutenons la mobilisation du 11 novembre 2004 contre la directive Bolkenstein.

Alors que la nouvelle Commission européenne affiche sans vergogne un profil ultralibéral, il nous faut engager un processus de mobilisation à l'échelle de toute l'Europe pour imposer la reconnaissance des droits sociaux, politiques, économiques, culturels et écologiques, tant individuels que collectifs, des femmes comme des hommes. Ce processus de mobilisation, qui doit permettre l'implication de tous les peuples d'Europe doit regrouper, au-delà des divergences, toutes

les forces prêtes à s'engager à lutter contre le modèle néolibéral européen. Le 20 mars 2005 marquera l'anniversaire du début de la guerre en Irak. Les 22 et 23 mars, le Conseil européen se réunira à Bruxelles. Nous appelons à des mobilisations dans tous les pays d'Europe. Nous lançons un appel pour une manifestation centrale à Bruxelles le 19 mars, contre la guerre et le racisme, contre l'Europe néolibérale, contre les privatisations, contre le projet de directive Bolkenstein et les attaques contre le temps de travail, pour une Europe des droits et de la solidarité entre les peuples. Nous lançons un appel à tous les mouvements sociaux et au mouvement syndical européen pour être dans la rue ce jour-là.

## **11 – Entre sexe et genre : ou est le corps ? Colloque**

Journée d'études CEDREF/RING 19/11/04 (9h15-17h45) organisée par Hélène Rouch, Elsa Dorlin, Dominique Fougeyrollas Université Paris VII : site Javelot, immeuble Montréal, 103 rue de Tolbiac, Paris 13<sup>ème</sup>, Amphi 46

Entre sexe et genre, où est le corps ?

Le concept de genre n'a pas seulement établi une distinction entre un sexe biologique (objet de la biologie et de la médecine), donné de la nature, et un sexe social (objet des sciences humaines et sociales), construit dans et par les relations de pouvoir qu'implique la domination masculine. Il a permis à la critique féministe des sciences de contester la notion de sexe biologique et de sa bicatégorisation, d'avancer que le sexe est construit à partir du genre. Si les corps sexués ne peuvent être appréhendés dans leur matérialité même, y compris par la science, hors de leurs constructions historiques et sociales, les modalités de ces dernières – discours, normes, pratiques et techniques – changent : les conflits, les résistances, les luttes inévitablement générés par les rapports de pouvoir entraînent ces changements, d'où des déplacements, voire des mutations, des catégories de sexe et de genre que les corps anticipent ou subissent.

Cette position épistémologique et politique, nous voudrions la mettre à l'épreuve de ce qui constitue le point névralgique de la bicatégorisation du sexe et du genre, à savoir le rapport des corps à la reproduction sexuée, notamment en ce qui concerne le rôle spécifique des femmes dans la gestation. Nous souhaitons revenir sur des discours et des pratiques – particulièrement dans les domaines biologique, médical et juridique – qui, malgré leur logique de préservation du "naturel", compris comme une ontologie de la bicatégorisation des corps sexués, ouvrent par leurs ambivalences et leurs contradictions des possibilités de contestation, de déplacements théoriques et de changement.

Interventions :

Jacqueline Mandelbaum (biologie/médecine, CHU Tenon) : Données actuelles sur les nouvelles techniques de reproduction et le clonage ; Bertrand Guillarme (sciences politiques, Paris VIII) : Procréation, droit et équité : le cas des mères porteuses ; Hélène Rouch (biologie,



CEDREF-Paris VII) : L'immunologie de la gestation : un paradoxe ignorant de la différence des sexes ; Béatriz Preciado (philosophie, université de Princeton) : Corps, genre et techniques ; Cynthia Kraus (philosophie, université de Lausanne) : L'« anti-naturalisme féministe » : en finir avec la nature ou la nature en plus ? ; Elsa Dorlin (philosophie, CERPHI) : Esclave et mulâtresse : mutation de genre et procréation (XVIIIe siècle)

Pour tous renseignements : CEDREF : tel :01 44 27 56 23 mail : [cedref@ccr.jussieu.fr](mailto:cedref@ccr.jussieu.fr)  
site Javelot : métro Tolbiac ou Bibliothèque François Mitterrand autobus : 62 ou 83 arrêt Tolbiac Baudricourt

## **12 – Manifestation Contre les violences faites aux femmes du samedi 27 novembre : le texte d appel**

ChèrEs amiEs

À l'initiative du Collectif National pour les Droits des Femmes, et à l'occasion de la journée internationale du 25 novembre contre les violences envers les femmes, **une Manifestation Nationale contre les violences faites aux femmes aura lieu le samedi 27 novembre à Paris. Elle partira de la place de la Bastille à 14h30.**

De nombreuses organisations associatives, syndicales et politiques ont montré aux réunions unitaires leur volonté de prendre part à cette manifestation.

Nous comptons activement sur vous et votre organisation pour diffuser largement l'information et contribuer activement à la mobilisation de vos instances et de vos militantEs, en Ile de France comme dans l'ensemble de vos instances locales. Cette manifestation sera le point d'orgue d'une année entière de campagne du CNDF contre les violences sexistes qui frappent quotidiennement des femmes de tous les âges et de tous les milieux, et contre lesquelles les moyens mis en œuvre restent très en deçà des besoins, faute d'une prise de conscience réelle de ce véritable problème de société. En juillet et août 2004, 29 femmes ont été tuées par leur conjoint, et une femme sur 10 a subi dans sa vie des violences conjugales. Si nous n'agissons pas pour une prise de conscience et une lutte globale contre les violences envers les femmes, ces chiffres ne baisseront pas. Par ailleurs le 21 novembre est organisé à Paris une journée « 6 heures contre les violences », qui constituera un moment de d'expression et de mobilisation contre l'ensemble des violences faites aux femmes.

Cette année, la mobilisation continue des associations et des initiatives en Europe telles que celle du Gouvernement Zapatero ont permis de rendre visible ce phénomène. Il est donc fondamental de faire de cette manifestation un grand moment de mobilisation et de sensibilisation du plus grand nombre.

**C'est par une manifestation unitaire et massive que nous pourrons provoquer cette prise de conscience et inciter à une action politique réelle. Cela passe par une implication forte des organisations progressistes, au niveau national mais aussi et surtout au niveau local.**

**Nous vous invitons donc instamment à organiser la mobilisation dans les semaines à venir pour faire ensemble de la manifestation du 27 novembre une date incontournable dans la lutte contre les violences faites aux femmes.**

Pour plus d'informations, contacter pour le Collectif National pour les Droits des Femmes : Mathieu Arbogast : 06 78 58 04 25 Maud Gelly : 01 42 05 27 01 Suzy Rojzman : 06 61 83 12 56 Maya Surduts : 01 43 56 36 48

## **13 – Projet Trac Violences (en cours de maquettage)**

**HUMILIEES, BATTUES, VIOLÉES,  
CA SUFFIT !**

Les violences, on les connaît toutes :

c'est la main aux fesses dans le métro et les sifflets dans la rue,

c'est les coups, les insultes et les humiliations du conjoint,

c'est les filles qu'on veut marier de force

c'est la lesbienne violée pour lui apprendre ce qu'est « un homme, un vrai »,

c'est la mère emprisonnée pour avoir protégé sa fille des viols incestueux,

c'est la femme obligée de vivre avec un conjoint violent car le droit au séjour dépend de lui,  
c'est la salariée victime du harcèlement sexuel du patron ou de ses collègues,  
c'est la femme contrainte de se prostituer pour vivre,  
c'est les jeunes filles violées par plusieurs mecs dans une cave sordide ou un bizutage chic,  
c'est ici et c'est ailleurs, partout dans le monde.

**Les chiffres, on les connaît trop peu :**

chaque année, une femme sur dix est victime de violences conjugales,  
11 % des femmes sont victimes d'agressions sexuelles dans leur vie,  
deux viols sur trois ont lieu dans la famille et un sur deux dans le couple.

**Les violences, on en meurt aussi :**

*29 femmes sont mortes cet été, pas dans un sombre cachot sous une dictature,  
mais ICI et MAINTENANT, sous les coups de leur conjoint.*

**Les violences, on en meurt aussi à petit feu**

à force de ne pas être écoutées ou de ne pas être crues ou d'être désignées comme coupables d'avoir  
« provoqué » les violences.

**L'hypocrisie de la société, on la connaît aussi :**

c'est la pub sexiste qui dit qu'une femme est bonne à vendre ou à prendre,  
c'est la pornographie, qui dit qu'une femme pense oui quand elle dit non,

c'est aussi Chirac qui intègre les violences conjugales dans l'amnistie présidentielle,

c'est la France qui méprise les Algériennes en appliquant le Code de la famille,

c'est la loi Sarkozy qui attaque les prostituées et pas la prostitution,

c'est des flics qui refusent d'enregistrer les plaintes des femmes victimes,

c'est des juges qui n'appliquent pas les lois condamnant les violences.

*Ce que montrent les violences c'est que des hommes sont prêts à tout pour maintenir leur pouvoir sur nous, et pourtant nous nous battons et continuerons à refuser l'inégalité dans tous ses aspects.*

**CE QUE NOUS VOULONS :**

Une **loi-cadre** qui prenne en compte toutes les formes de violences faites aux femmes et aux lesbiennes à la maison, dans la rue, au travail, etc.

Une telle loi n'est pas un rêve, les féministes espagnoles l'ont obtenue. Ce n'est qu'une question de volonté politique, ici comme dans toute l'Europe.

**14 – Les revendications sur les violences proposées par le groupe de travail des 6h**

**Pour une politique résolue contre les violence faites aux femmes**

Les violences faites aux femmes requièrent une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics et une réelle volonté politique de les combattre. Quand elles sont perpétrées, elles ont des répercussions sur tous les aspects de la vie des femmes : travail, loisirs, famille, études, relations humaines, santé, logement, etc. La répression de l'acte délictueux ou criminel ne suffit donc pas.

Le Collectif national pour les droits des femmes estime nécessaire d'avoir une vision d'ensemble afin de prendre en compte tous ces aspects. C'est pourquoi, pour mettre fin au bricolage actuel,

Nous revendiquons l'élaboration et le vote d'une loi-cadre sur le modèle de la nouvelle loi espagnole. Nous revendiquons un réel Ministère aux Droits des Femmes disposant d'un budget et de personnels conséquents, avec nomination d'une Secrétaire d'Etat chargée des violences faites aux femmes.

**REVENDEICATIONS**

Nous voulons :

**UNE PROTECTION JURIDIQUE ACCRUE**

- Que toutes les mesures existant dans le Code pénal sur les violences conjugales et s'appliquant aux conjoints et concubins s'appliquent aussi aux ex-conjoints et ex-concubins.
- Que la loi permette l'éviction immédiate de l'agresseur, marié ou non marié, du domicile conjugal et que les femmes et les enfants y demeurant soient protégés, notamment par des mesures d'interdiction de séjour envers l'agresseur.
- Que les victimes de viols collectifs qui subissent des menaces de représailles de la part des agresseurs soient protégées, notamment par des mesures d'interdiction de séjour à l'encontre de ces derniers.
- Que les mesures qui existent formellement pour les victimes mineures de viol ou d'agressions sexuelles (loi du 17 juin 1998) soient rendues effectives et étendues aux victimes majeures : possibilité d'être enregistrée lors des dépositions, suivi tout au long de la procédure pénale par une personne de son choix, remboursement à 100 % par la Sécurité sociale des frais médicaux et psychothérapeutiques, motivation réelle des classements sans suite.
- Que soient prises en compte par la loi les violences psychologiques et économiques au sein des couples, mariés ou non mariés.
- Que soit supprimée la possibilité de recours à la médiation pénale dans les situations de violences conjugales et tous types de violences faites aux femmes.
- Que la procédure de plaider coupable ne puisse être utilisée dans toutes les situations de violences au détriment d'un véritable procès
- Que soit modifié le délit de dénonciation calomnieuse, qui menace le droit de dénoncer les violences sexuelles.
- Que l'âge légal du mariage soit porté à 18 ans pour les filles.
- Qu'en cas de divorce à la suite de maltraitances et/ou de violences sexuelles sur les enfants, la garde alternée et le droit de visite soient annulés. Nous revendiquons l'arrêt des poursuites contre les femmes pour non représentation d'enfants.
- Que l'Etat mette sur pied de véritables mécanismes de vérification de l'application des lois, notamment dans l'ensemble du monde du travail en matière de harcèlement et de l'application de la procédure pénale de façon identique dans toutes les juridictions et tribunaux.

#### UNE PROTECTION SOCIALE SANS FAILLE

- Que soient créées dans les commissariats des cellules spécifiques d'accueil des femmes victimes de violences.
- Que l'Etat et les Collectivités locales multiplient les structures d'accueil et d'hébergement pour les femmes victimes de violences.
- Que ces femmes soient prioritaires pour l'accès au logement social.
- Que l'O F P R A accorde le droit d'asile aux femmes persécutées, discriminées ou menacées de l'être en tant que femmes ou parce que lesbiennes quelles que soient les violences ou les discriminations spécifiques dont elles sont victimes : viols, mariages forcés ou toute autre atteinte à leur intégrité physique et psychique, quels qu'en soient les auteurs, ou que ces violences et discriminations leur soient infligées en raison de leurs actions, de leurs idées en faveur des droits et de la liberté de toutes les femmes y compris celle de choisir son orientation sexuelle.
- Que les accords bilatéraux signés entre la France et certains pays, et appliquant aux ressortissantes de ces pays vivant en France des codes de statut personnel discriminatoires, soient renégociés de façon à permettre à ces femmes de bénéficier des lois civiles françaises (ou promulgation de lois civiles égalitaires et abolition des codes de statut personnels et de leur application en France)
- Qu'en cas de séparation d'un couple, notamment à la suite de violences, les femmes ayant obtenu un titre de séjour en tant que conjointe de Français ou dans le cadre du regroupement familial ne perdent pas leur droit au séjour
- Que les proxénètes et tous les réseaux de proxénétisme et de tourisme sexuel soient activement recherchés, poursuivis et fortement réprimés
- Que la « Loi sur la Sécurité Intérieure » de Nicolas Sarkozy soit abrogée, et notamment l'article 76 et l'article 225-10-1 du Code Pénal qui concernent les personnes prostituées (dénonciation des proxénètes par les étrangères contre des papiers, et répression du racolage)

## UNE MOBILISATION CONTRE LE SEXISME

- Que la « Convention pour la promotion de l'égalité des chances entre filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », signée par Claude Allègre et Nicole Péry dans l'Education Nationale, et notamment son volet "éducation non sexiste", soit appliquée de façon obligatoire dans tous les établissements scolaires.
- Que l'Etat et les Collectivité locales mettent sur pied des politiques de formation obligatoire (initiale et continue) de tous les personnels susceptibles d'intervenir en cas de violences, formations assurées par des personnels dûment qualifiés par les associations de solidarité aux victimes.
- Que les employeurs, qui ont par le Code du Travail l'obligation «de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de prévenir» le harcèlement sexuel et moral dans le monde du travail financent des stages de formation en direction des délégués du personnel et des représentants syndicaux.
- Que soit déclarée illégale toute image et texte publicitaire utilisant l'image des femmes avec un caractère humiliant ou discriminatoire, et que les associations puissent se porter partie civile contre ces représentations sexistes.
- Que l'Etat mette sur pied, en direction de tous les publics et par tous les moyens médiatiques modernes, des campagnes de sensibilisation, répétées régulièrement, contre les violences faites aux femmes.
- Que les violences faites aux femmes soient exclues du champ de l'amnistie présidentielle